

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BIRTOUTA
COMMUNE DE BIRTOUTA
N° : 1/3/2026
Le numéro d'identification fiscale (NIF) : 41000200001608501035

AVIS

ATTRIBUTION PROVISOIRE DU PROJET

Conformément à l'article 46 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément à l'article 52 et 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 20/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services public

Le président de la commune de Birtouta informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° 11/2026 paru dans les quotidiens **المستثمر** le 07/04/2026 et **l'Algérie aujourd'hui** le : 07/04/2026 pour:

Que l'attribution provisoire s'est faite comme suit :

Intitulé du Projet	L'entreprise retenue	L'offre financière En TTC après correction	Délai de livraison	Délai de garantie	Note technique	Numéro d'identification fiscal
Lot n°01:Acquisition d'un camion de 16 tonnes	SARL SHANGLIN ALGERIE	17 850 000.00 DA	30 jrs	66 mois	100 pts	000416096521694
Lot n°02:Acquisition d'un camion de balayage des routes	NSA EQUIPEMENT	26 537 000.00 DA	150 jrs	65 mois	100 PTS	00141610084127309001

Pour les autres soumissionnaire pour consulté les résultats de l'analyse de leur offre technique et financière dans un délai de 03 jours donc les contestants de cette attribution peut déposer un recours auprès de la commission communale des marchés compétente en la matière et ce durant les 10 (dix) Jours qui suivent la première parution de cet avis dans la presse et ce conformément à l'article 82 du décret 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marché publics et des délégations de service public.

Birtouta le :.....
Le Président de L'A.P.C